



Déclaration liminaire pour l'UNSA Éducation

FSSSCT des Yvelines – 27 juin 2024

Madame La Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée des Yvelines,

Pour cette dernière séance au titre de l'année scolaire 2023-2024, nous ne pouvons pas débiter notre déclaration liminaire sans préciser la position de l'UNSA Education à la suite de la récente dissolution de l'Assemblée Nationale par Le Président de la République.

En effet, nous sommes dans une période de forte « incertitude politique » avec des perspectives sociétales qui pourraient être dévastatrices pour le monde éducatif.

Par l'intermédiaire de cette déclaration liminaire, les représentants de l'UNSA Education souhaitent énoncer trois des principaux marqueurs de son ADN et sur lesquels nous sommes constamment intransigeants :

- Premièrement, notre fédération a toujours lutté contre l'extrême droite. En effet, ce courant politique véhicule, selon nous, des valeurs passéistes par nature racistes et xénophobes aux antipodes des principes républicains qui nous animent.
- Deuxièmement, notre fédération, en appelant à voter constamment contre l'extrême droite, ne renie pas son indépendance politique. Elle affirme ses idées et ses convictions sans faire d'apolitisme.

- Troisièmement, nous revendiquons notre souhait d'une école publique laïque et gratuite pour toutes et tous sans critères de discrimination sociale, raciste ou xénophobe.

Pour le personnel éducatif, l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir aurait des conséquences néfastes que nous n'arrêtons pas de dénoncer depuis des années et encore plus, depuis quelques jours, dans le cadre de l'intersyndicale. Nous énoncerons ci-après quelques exemples mais qui sont malheureusement loin d'être exhaustifs :

- Les possibilités de choix de carrière, de mobilité, d'affectation qui pourraient être désormais fondées non plus sur l'ancienneté ou la compétence mais à l'aide d'un nouveau discriminant à caractère raciste comme peut le fait d'être de nationalité française ou non. Pourtant, depuis des années les ressortissants européens avaient la possibilité d'enseigner par exemple au sein des écoles.
- Des droits fondamentaux bafoués comme la remise en cause de l'action syndicale, la limitation du droit de grève pourtant à valeur constitutionnelle, la liberté pédagogique restreinte pour les enseignants et d'une manière générale, une liberté d'expression mise à mal en tant que citoyen et citoyenne.
- Un corps d'enseignants spécialisés à quelques domaines. En effet, le choix serait de concentrer l'enseignement sur quelques matières que l'extrême droite estime fondamentales pour « réaffirmer une identité nationale » au détriment de celles dénoncées comme wokistes par ce courant politique.

Pour les familles et les élèves, les conséquences seraient aussi désastreuses avec :

- La mise en place de financements accrus au profit des écoles privées au détriment d'une école publique et laïque ; ce qui aurait pour conséquence de stigmatiser les familles les moins favorisées socialement.
- Une école du tri social avec la fin programmée du collège unique pour réorienter les plus défavorisés socialement à l'adolescence,
- Une suspicion et une stigmatisation constante des familles étrangères.

Toutes ces conséquences pour les personnels, les familles et les élèves seront prochainement une réalité si l'extrême droite venait au pouvoir...tout en étant que le

début du commencement puisque M. Bardella nous promet non plus un « choc des savoirs » mais « un big bang de l'éducation » aux relents passéistes.

Après cette prise de position au regard du contexte politique actuel, l'UNSA Education souhaite vous alerter sur la situation locale des personnels de l'éducation, de moins en moins nombreux, mais épuisés. Ils sont régulièrement soumis à des annonces et des projets multiples déconnectés de la réalité au détriment de leur santé physique et mentale.

A titre d'exemple, les professeurs des écoles ont récemment reçu l'injonction de participer à une formation Maths en leur indiquant qu'ils pourraient déduire celle-ci de leur temps de formation 2024-2025.

L'UNSA Education, comme d'autres organisations syndicales, a pleinement joué son rôle de représentant du personnel en dénonçant cette situation illégale ; ce qui a conduit au final à son annulation.

Néanmoins, une autre formation a été programmée ce mercredi 26 juin et une autre est planifiée le 6 juillet où il est proposé de déduire le temps consacré sur celui de l'an prochain.

Nous avons alerté à de multiples reprises la DSDEN à ce sujet par téléphone et par écrit. A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponses. C'est irrespectueux envers les personnels et contraire au dialogue social constructif que nous tentons d'instaurer avec la DSDEN.

Un autre exemple concerne les personnels administratifs qui sont confrontés depuis 2021 à un progiciel dénommé Opale. Les nombreuses alertes de l'UNSA Education auprès du Ministère, du Rectorat et de vos services sont restées malheureusement sans actions au détriment de l'efficacité des personnels et de leur santé.

Cet outil numérique entraîne de nombreuses souffrances au travail qui ne sont pas liées à l'inadaptabilité professionnelle des collègues. En effet, il est bon de rappeler que ceux-ci agissent toujours avec professionnalisme dans l'intérêt de leurs services. L'utilisation et les formations liées à ce nouvel outil numérique entraînent de trop nombreuses fiches RSST qui restent aussi souvent sans réponses. C'est d'ailleurs, cette absence d'écoute et de prise en compte de la souffrance qui a entraîné la création d'une mobilisation nationale accompagnée d'une pétition. C'est pourquoi, l'UNSA

Education a demandé, lors de sa déclaration liminaire de la dernière FSSSCT Académique, la création d'un comité de suivi Opale impliquant toutes les parties prenantes informatiques, RH, collègues, etc. afin de prendre les décisions les plus adaptées quant au déploiement ou à la simplification utilisateur de cet outil. Nous espérons que nous serons entendus au niveau académique comme au niveau départemental. En conséquence, nous réitérons solennellement que ce comité de suivi puisse être créé dans les plus brefs délais.

En plus de subir des injonctions ou des formations inadaptées à leur métier, le corps professoral est peu informé de sa capacité à alerter notamment sa hiérarchie concernant des faits en lien avec les conditions de travail. Par conséquent, nous renouvelons notre souhait d'une formation « santé et sécurité » au cours de l'année 2024-2025 pour l'ensemble des collègues et non pas seulement les Directeurs d'École. Nous espérons que vous pourrez vous engager, Madame la Directrice Académique, sur celle-ci.

De plus, lorsque ceux-ci connaissent les mécanismes d'alerte ils nous indiquent le plus souvent ne pas recevoir de réponses notamment lorsque les demandes concernent des faits de violence, des menaces ou des insultes. Factuellement, nous effectuons chaque semaine des visites d'école où de nombreux collègues complètent des fiches RSST qui restent sans réponse de la part de leur IEN de référence. C'est une situation intolérable de laisser ces collègues sans solution face à leur souffrance et à la dégradation de leurs conditions de travail... avec des conséquences parfois très graves.

De fait, nous souhaiterions qu'à minima soit fait un rappel à la hiérarchie intermédiaire sur l'obligation de répondre dans un délai contraint aux fiches RSST transmises. De plus, nous attendons qu'un suivi du traitement des fiches RSST comme dans de nombreux départements soit enfin instauré. Dans ce cadre, nous sollicitons, Madame la Directrice Académique que vous puissiez nous indiquer une date de déploiement de cet outil dans les plus brefs délais afin que l'Administration et les représentants du personnel puissent veiller avec professionnalisme à la santé et à la sécurité de nos collègues.

Enfin, l'UNSA Education souhaite vous alerter sur deux situations identifiées au sein de notre département qui démontrent une nouvelle fois le manque de personnel et d'établissements adaptés. Ces situations engendrent in fine une souffrance des élèves et des personnels éducatifs.

La première est liée à l'Ecole inclusive. Vous savez que l'UNSA Education est particulièrement attachée à l'inclusion scolaire. Néanmoins, elle doit se faire avec des d'avantages de moyens humains et matériels pour un réel suivi éducatif adapté. Hors, les AESH déjà en nombre plus que réduits et les enseignants se retrouvent le plus souvent démunis face à des situations difficiles et parfois dangereuses pour leur sécurité. Les laisser seuls face à leur difficulté est un phénomène que l'Administration ne doit pas se contenter de constater.

La deuxième est liée aux Ulis Collège dont les effectifs vont passer désormais à 16 élèves par classe pour pallier notamment le manque de places dans les établissements spécialisés Pour rappel, la circulaire n°2015-129 du 21/08/2015, stipule que « *Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix* ».

Encore une fois la santé et le bien-être des élèves et du monde éducatif ne sont pas pris en considération avec cette hausse de 60% des effectifs par rapport à la circulaire de référence.

Pour conclure, l'UNSA Education indique qu'elle fera entendre les revendications légitimes des collègues. Nous restons vigilants et mobilisés pour défendre leurs droits et leurs intérêts et nous vous invitons à les prendre en considération.

Je vous remercie de votre attention.

Les élus de l'UNSA Education au sein de la FSSSCT des Yvelines.